



Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2002
Français
Original : anglais

**Commission du développement durable
constituée en comité préparatoire du Sommet
mondial pour le développement durable
Deuxième session préparatoire
28 janvier-8 février 2002**

**Lettre datée du 7 janvier 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les Conclusions de la présidence de la réunion du Conseil de l'Arctique, tenue à Rovaniemi (Finlande) le 11 juin 2001 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa deuxième session préparatoire (28 janvier-8 février 2002).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marjatta **Rasi**



Annexe

Préparer le Sommet de Johannesburg Un premier message de l'Arctique : 10 ans de coopération écologique dans l'Arctique

Rovaniemi (Finlande), le 11 juin 2001

Conclusions de la présidence

La concertation mondiale sur le développement durable présente un intérêt exceptionnel pour la région du pôle Nord, l'Arctique. Cette région est unique par sa nature vierge et ses conditions de vie spécifiques. Les événements mondiaux ayant un impact sur l'Arctique, région importante pour l'humanité, la voix de l'Arctique devra être entendue au Sommet sur le développement durable qui doit se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

Le Conseil de l'Arctique est une instance intergouvernementale de haut niveau qui a pour membres l'ensemble des pays de l'Arctique : Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Islande, Norvège et Suède. Les populations autochtones de l'Arctique participent en permanence à ses travaux. Le Conseil de l'Arctique et ses groupes de travail spécialisés élaborent leurs principes d'action à partir de la réflexion des gouvernements, des populations autochtones, des parties prenantes sous-régionales, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales.

Détermination à concourir au développement durable

Les conclusions qui suivent sont un point de départ pour la participation de l'Arctique aux préparatifs du Sommet sur le développement durable, et seront étoffées à mesure que ces préparatifs avanceront. La coopération régionale, élément indispensable des préparatifs, est la première étape de la coopération mondiale pour le développement durable.

Le programme de développement durable du Conseil de l'Arctique vise à ouvrir aux générations futures de l'Arctique des possibilités plus larges, à promouvoir l'activité économique créatrice de richesses et de capital humain, tout en préservant le patrimoine naturel de la région. La coopération arctique est un facteur de stabilité et de sécurité régionales et internationales au sens le plus large. Les modalités de coopération peuvent servir de modèle pour les initiatives de coopération régionale dans d'autres parties du monde, notamment en ce qui concerne la surveillance, l'évaluation et les interventions concrètes.

L'Union européenne, dont le territoire s'étend au-delà du cercle arctique, est invitée à coopérer étroitement avec ses partenaires arctiques pour élaborer les contributions de la région arctique aux préparatifs du Sommet de Johannesburg.

Utilisation viable des ressources naturelles

Les exigences du marché mondial et les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités de développer l'utilisation des ressources naturelles de l'Arctique. Bien gérées, ces possibilités peuvent être facteurs de croissance durable et d'amélioration des conditions de vie dans la région. Mais si l'on ne prend pas les précautions qui s'imposent, le mode de vie traditionnel des populations autochtones et des autres populations locales – et l'existence de vastes étendues vierges – risquent de disparaître. Arriver à garantir une utilisation viable des ressources naturelles, ressources biologiques comprises, est une mission essentielle de tous les pays de l'Arctique. Il leur faudra évaluer l'impact écologique, social et économique de tout projet concernant l'exploitation des ressources de la partie arctique de leur territoire, en tenant compte des dernières recherches sur les caractéristiques particulières de ces zones.

Les pays de l'Arctique y stimuleront la concertation entre secteurs public et privé sur des modalités écologiques d'utilisation des ressources naturelles dans la région. Les directives d'étude d'impact sur l'environnement et les directives applicables à l'exploitation du pétrole et du gaz en mer du Conseil de l'Arctique vont dans ce sens. L'utilisation des ressources exige un investissement d'équipement, qui doit se faire compte tenu des principes de viabilité et des besoins sociaux des collectivités locales.

Les changements climatiques et leurs effets sur l'Arctique

Une majorité écrasante de travaux scientifiques et d'observations de longue durée des populations locales indique que des changements climatiques sont en cours, avec des conséquences marquées, variables et en grande partie imprévisibles sur la nature et les communautés de l'Arctique. C'est dans l'Arctique que l'on prévoit les augmentations de température les plus fortes. Les changements climatiques risquent d'accélérer l'épuisement de l'ozone stratosphérique dans la région. Il est possible que se produisent des modifications des courants océaniques, qui risquent d'avoir des effets graves sur les conditions de vie dans certaines parties de la zone arctique. Le dégel du pergélisol serait dangereux pour les collectivités et les activités dans de nombreuses parties de la zone arctique, et risquerait, en augmentant les émissions de gaz à effet de serre, d'accélérer les changements climatiques. On risque donc de voir s'instaurer un cercle vicieux qui aurait de fortes répercussions mondiales. Toutes les mesures susceptibles de ralentir les éléments anthropiques des changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple) pourraient donc aider les résidents de la zone arctique à s'adapter aux modifications à venir.

Le Conseil de l'Arctique a lancé un projet ambitieux pour évaluer les conséquences écologiques, sociales et économiques des variations et des changements climatiques, ainsi que les effets de l'accroissement des rayonnements ultraviolets et ultraviolets B dans l'Arctique; les résultats en seront communiqués le moment venu à la communauté internationale.

L'Arctique comme puits de polluants

La Stratégie de protection écologique de l'Arctique, adoptée en 1991 et poursuivie sous l'égide du Conseil de l'Arctique, mettait en vedette les risques que causent pour la santé et pour la faune et la flore sauvages les polluants organiques

persistants et les métaux lourds. L'Arctique fait office de bassin pour la pollution mondiale, transportée surtout par voie atmosphérique et fluviale et par courants marins depuis des sources très éloignées. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et les protocoles régionaux antérieurs sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds sont extrêmement importants pour la région. Les pays arctiques comptent soutenir les pays en développement et les pays en transition qui s'efforcent d'éliminer ou de réduire la production et l'utilisation de polluants organiques persistants et de réduire les effets nocifs des métaux lourds sur la nature et la santé.

La radioactivité, menace pour l'Arctique

Des radionucléides à vie longue, qui proviennent d'émissions radioactives passées dans la région arctique et en dehors, sont encore mesurables dans l'Arctique. On ne peut que se préoccuper des conséquences que pourraient avoir d'éventuels accidents survenant dans des centrales nucléaires, perturbant la manutention et le stockage d'armes nucléaires, le déclassement de sous-marins nucléaires, ou l'évacuation de combustible nucléaire irradié et d'autres déchets radioactifs depuis des sous-marins et des navires. Un accident nucléaire aurait des conséquences spécialement graves dans l'Arctique où les chaînes alimentaires sont particulièrement vulnérables à la contamination radiologique. Pour protéger l'environnement de l'Arctique, il est indispensable que tous les États respectent strictement les conventions internationales pertinentes et les directives visant la protection contre les rayonnements ionisants, la sûreté nucléaire et la gestion des déchets radioactifs, et qu'ils soient bien préparés pour éviter les incidents et y réagir, de manière que la probabilité en soit la plus faible possible, et que les conséquences en soient convenablement gérées.

La protection de l'Arctique, sous l'angle mondial et local

L'Arctique est une composante particulière, et importante, de la diversité biologique de la planète. Une bonne partie de la région est restée à l'état naturel, mais la nature et la faune et la flore sauvages y sont de plus en plus menacées par divers facteurs anthropiques. Certains impacts proviennent d'activités locales, par exemple l'invasion d'habitats naturels fragmentés par la mise en valeur des ressources (pétrole, gaz, hydroélectricité), la construction de routes et d'autres équipements, le tourisme, une gestion non viable des ressources naturelles ou la surexploitation des ressources biologiques. D'autres proviennent de facteurs mondiaux, changements climatiques et pollution à longue distance par exemple.

Le Conseil de l'Arctique concourt à la sauvegarde de la nature et de la diversité biologique grâce à sa Stratégie de sauvegarde de la diversité biologique de l'Arctique, qui poursuit les objectifs définis dans la Convention sur la diversité biologique de 1992. À partir du rapport d'ensemble intitulé « Arctic Flora and Fauna; Status and Conservation » (La flore et la faune arctiques : état et sauvegarde), le Conseil de l'Arctique élaborera des recommandations visant des mesures de sauvegarde en coopération et en collaboration. Il est particulièrement important à cet égard de tenir compte des préoccupations de nombreuses communautés autochtones et collectivités locales qui demeurent liées à leurs terres, à leurs eaux et à la faune et à la flore locales.

Des communautés viables dans l'Arctique

Les communautés et les civilisations de l'Arctique restent dynamiques et résistent aux mutations sociales, démographiques et technologiques qu'elles ont connues au cours du siècle passé. Bien des populations de la région demeurent fortement tributaires de leurs moyens d'existence traditionnels. Les progrès technologiques ont rendu moins viables économiquement pour la subsistance certains modes d'utilisation traditionnels de l'environnement et des ressources renouvelables. Il est urgent d'introduire de nouvelles activités économiques suffisant à une population assez nombreuse pour que les communautés demeurent viables et pour que la qualité de vie s'améliore dans la région.

Le développement des capacités, notamment par la coopération entre établissements d'enseignement de l'Arctique, peut favoriser la viabilité des communautés de la région. Il devra faire appel aux connaissances traditionnelles. L'informatique et les télécommunications modernes permettent d'atténuer certains problèmes liés aux grandes distances. Le tourisme vient en appoint aux métiers traditionnels, mais ses impacts sur l'environnement à mesure qu'il gagne du terrain appellent la vigilance, de même que la sûreté de la navigation et la planification préalable aux urgences.

Les communautés autochtones de l'Arctique ne peuvent estimer garanti l'accès aux services sanitaires, surtout en langue indigène. Les effets nocifs des polluants sur l'hygiène des produits alimentaires, de même que la propagation des maladies infectieuses et de la toxicomanie présentent des risques pour la santé publique. Dans certaines zones arctiques, l'espérance de vie dans les communautés autochtones est si faible qu'elle en devient une cause de préoccupation. Le Conseil de l'Arctique entend aider à améliorer la santé dans la région.

L'investissement dans les ressources humaines assure un avenir meilleur aux enfants et aux jeunes de l'Arctique. Il faudrait donner toute l'importance qu'il mérite au rôle essentiel que jouent les femmes dans les communautés.

Le sort de l'Arctique dépend dans une large mesure des progrès de l'action mondiale visant à adapter les activités économiques des hommes aux capacités naturelles. Il est indispensable pour l'avenir de l'Arctique que le monde s'y emploie, en partenariat actif avec les régions avoisinant le pôle Nord.